

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 15 août 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M. André Gagnon, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M. Gabriel Fortin et M. Jean Gauthier qui siègent sous la présidence du maire, M. Émile Hudon.

Assiste également M^{me} Carolle Perron, directrice générale par intérim

1- MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19 h 30, le maire, M. Émile Hudon, préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

216-08-22

Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Jean Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée, tout en ajoutant les points suivants :

- 1- Mot de bienvenue du maire et constat du quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022
- 4- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022
- 5- Retour et commentaires sur le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022
- 6- Avis de motion règlement # 2022-517 – modifiant le règlement # 2022-516 décrétant le renouvellement d'une conduite de distribution d'eau potable au rang des Îles et un emprunt de 1 475 000 \$
- 7- Adoption projet de règlement # 2022-517 – emprunt 1 775 000 \$
- 8- Fédération québécoise des municipalités – inscription au congrès du 22 au 24 septembre 2022 et délégation de deux membres du conseil
- 9- Rue Lavoie – Ouverture des soumissions mandat ingénierie (4 soumissions reçues)
- 10- Fonds régions et ruralité – Rapport solde disponible au 31 mars 2022
- 11- Planification stratégique de développement – Nomination du comité de suivi
- 12- Mandat conception graphique et impression – dépliant d'information planification stratégique de développement
- 13- Girard, Tremblay, Gilbert, arpenteurs-géomètres – Mandat d'arpentage travaux relatifs à l'acquisition future d'une partie de terrain de la Fabrique
- 14- Résolution d'appui auprès du ministère des Transports pour l'amélioration de l'intersection route 169 et rang 2 à Métabetchouan
- 15- Travaux rang des Îles – Recommandation du 2^e paiement à « Les Constructions de l'Est »
- 16- Protocole entente développement économique Canada – Fonds canadien de revitalisation des communautés (PDEQ-FCRC) : modification en regard des personnes mandatées projet no 400060870
- 17- Vente des terrains développement résidentiel rue Potvin – modification en regard des signataires autorisés relativement à la signature des offres d'achat
- 18- Programme de soutien financier à l'organisation des festivals municipaux – Demande d'aide financière de 2 500 \$ à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- 19- Grande fête des récoltes – Demande de services municipaux
- 20- Fondation sur la Pointe des pieds – résolution d'appui auprès de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec afin de présenter une demande de subvention d'aide tourisme (FAT)
- 21- Croix-Rouge Canadienne – Avis de contribution avril 2022 à mars 2023
- 22- Les Entreprises Rosario Martel Inc. – Chloration Saint-Gédéon paiement de facture

- 23- MRC de Lac-Saint-Jean-Est – Dépôt du rapport annuel d'activités de la sécurité publique
- 24- Ressources humaines
 - 24.1- Rapport du comité
 - 24.2- Cellulaire personnel loisirs (2)
 - 24.3- M. Alexandre Garon, directeur général adjoint et responsable du développement – départ le 19 août 2022
 - 24.4- M^{me} Valérie Harvey, brigadière scolaire – démission de son poste
- 25- Correspondance
- 26- Rapport des comités
- 27- Rapport comité finances
- 28- Liste des comptes
- 29- Affaires nouvelles
- 30- Période de questions
- 31- Levée de l'assemblée

3- EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022

217-08-22

Il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Pierre Boudreault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'exempter la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022.

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022

218-08-22

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022, tel que rédigé et lu.

5- RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022

Correction à faire au point numéro 19 : Motion de sympathies à la famille de M. Jean-Paul Boucher. Dans le deuxième paragraphe, nous aurions dû lire : M. Jean-Paul Boucher a été conseiller municipal durant les années de 2000 à 2005 et maire de 2009 à 2017.

6- AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 2022-517 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 2022-516 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE DE L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 300 000\$

AVIS DE MOTION

M. Jean-Sébastien Allard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement modifiant le règlement # 2022-516 afin d'augmenter la dépense de l'emprunt pour un montant additionnel de 300 000\$.

7- ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT # 2022-517 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 2022-516 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE DE L'EMPRUNT POUR UN MONTANT DE 300 000\$

Le règlement # 2022-517, modifiant le règlement # 2022-516 afin d'augmenter la dépense de l'emprunt pour un montant de 300 000\$, est déposé pour approbation.

ATTENDU QUE les conditions de terrains rencontrés ont généré certains imprévus au projet et que la grande variabilité des niveaux de roc a fait en sorte que certaines quantités ont dû être ajoutées, et ce, malgré les sondages qui avaient été réalisés en avant-projet et auxquels s'ajoutent des frais supplémentaires d'isolation de conduite ;

ATTENDU QUE ce règlement # 2022-517 remplit les conditions pour être exempté de l'approbation référendaire par les personnes habiles ; a voter en vertu de l'article 1061 du Code municipal du Québec qui a pour objet l'alimentation en eau potable, des travaux qui ont pour objet d'éliminer un risque pour la santé ou la sécurité des personnes et que l'emprunt est assuré à 100 % par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gédéon a décrété, par le biais du règlement # 2022-516 une dépense de 1 475 000 \$ et un emprunt de 1 475 000 \$ pour le renouvellement d'une conduite de distribution d'eau potable et la construction d'un poste de surpression au rang des Îles ainsi qu'un emprunt de 1 475 000 \$;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement # 2022-516 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés en cours d'exécution des travaux ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, lors de la séance du conseil tenue le 15 août 2022 et que le dépôt du projet de règlement a été présenté à cette même séance ;

RÈGLEMENT
2022-517

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyée par M. Jean Gauthier, conseiller, et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement portant le # 2022-517 modifiant le règlement # 2022-516 afin d'augmenter la dépense de l'emprunt, pour un montant additionnel de 300 000 \$, lequel décrète et statue ce qui suit :

Le conseil décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

L'article 2 du règlement # 2022-516 est modifié par le suivant :

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux d'eau potable, conduite de distribution d'eau potable au rang des Îles, selon les plans et devis modifiés et préparés par MSH, M^{me} Marie-Eve Plourde, ingénieure, en date du 15 août 2022 portant le numéro SC-21-161-ST-GED-RIRL22 incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert dans l'estimation détaillée, lesquels font partie intégrante du présent règlement en annexe « A » et « B ».

Article 3

L'article 3 du règlement # 2022-516 est modifié par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 775 000 \$ pour les fins du présent règlement.

Article 4

L'article 4 du règlement # 2022-516 est modifié par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 775 000 \$ sur une période de 10 ans.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**8- FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS –
INSCRIPTION AU CONGRÈS DU 22 AU 24 SEPTEMBRE 2022 ET
DÉLÉGATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL**

219-08-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, de déléguer Messieurs Émile Hudon, maire et Jean Gauthier, conseiller au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra du 22 au 24 septembre 2022 au Palais des Congrès à Montréal.

Le Conseil autorise le paiement de l'inscription des deux (2) membres du Conseil au montant de 900\$ chacun, l'hébergement ainsi que les divers frais inhérents à cette participation (déplacement, hôtel, repas, etc.).

**9- RUE LAVOIE – OUVERTURE DES SOUMISSIONS MANDAT
INGÉNIERIE (4 SOUMISSIONS RECUES)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gédéon a procédé à un appel d'offres de services professionnels sur invitation par l'intermédiaire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est en date du 13 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le mardi 9 août 2022 concernant les travaux de réfection des infrastructures de la rue Lavoie;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont été invitées et que chacune d'entre elles ont déposé une soumission et qu'après analyse des documents déposés, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, par l'entremise de M^{me} Virginie Lessard, ingénieure de projet, déclare que chacune des quatre (4) soumissions est conforme :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| • Stantec | 18 321.99 \$ taxes incluses |
| • Mageco LMG | 22 236.17 \$ taxes incluses |
| • MSP Canada Inc | 26 248.79 \$ taxes incluses |
| • MSH Services conseils | 12 992.18 \$ taxes incluses |

220-08-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit groupe MSH Services conseils pour un montant de 12 992.18 \$ taxes incluses.

**10- FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – RAPPORT SOLDE
DISPONIBLE AU 31 MARS 2022**

221-08-22

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. André Gagnon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'adresser à la MRC Lac-Saint-Jean-Est une demande d'addenda au protocole d'entente du projet FRR-04 pickleball consistant à une aide financière additionnelle de 7 692 \$ pour le projet, lequel montant correspondant au solde disponible au 31 mars 2022.

**11- PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT –
NOMINATION DU COMITÉ DE SUIVI**

222-08-22

Il est proposé par M. Gabriel Fortin, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter la composition et de nommer les représentants suivants sur le comité de suivi de la planification stratégique de développement :

Trois élus du conseil municipal, dont le maire

- M. Émile Hudon, maire
- M. Michel Tremblay, conseiller
- M. Gabriel Fortin, conseiller

Deux représentant(e)s du secteur agricole

- M. Jean Lavoie – Ferme Roloï
- M. Nicolas Côté – Ferme des Papinas

Deux représentant(e)s du secteur commercial

- M. Martin Harvey – Les Serres Dame Nature
- M. Richard Gagnon - Planificateur

Deux représentant(e)s du secteur organismes

- M. Jean Boily – Fêtes et festivals
- M. Éric Lalancette – Féd. Asso. De propriétaires riverains

Deux représentant(e)s du secteur tourisme

- M. François Guillot – SÉPAQ
- A combler

Deux représentant(e)s communauté locale (citoyens)

- M. Jimmy Dufour
- M^{me} Heidi Danbrook

Un(e) représentant(e) de la Corporation de développement socio-économique

- M^{me} Marie Gagnon

Deux représentant(e)s des Associations de propriétaires riverains

- M^{me} Stéphanie Girard – Chemin de la Pointe-du-Lac
- M. Louis Guérin – Chemin du Domaine-des-Cèdres

Un(e) employé(e) permanent(e) de la municipalité

- À combler

12- MANDAT CONCEPTION GRAPHIQUE ET IMPRESSION – DÉPLIANT D'INFORMATION PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

223-08-22

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'allouer le mandat de conception et d'impression du dépliant d'information de la planification stratégique à l'entreprise Lettrage Flash, au montant de 889 \$ plus taxes.

13- GIRARD, TREMBLAY, GILBERT, ARPEN TEURS-GÉOMÈTRES – MANDAT D'ARPENTAGE TRAVAUX RELATIF À L'ACQUISITION FUTURE D'UNE PARTIE DE TERRAIN DE LA FABRIQUE

224-08-22

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'allouer le mandat d'arpentage pour les travaux relatifs à l'acquisition d'une partie de terrain de la Fabrique à Girard, Tremblay, Gilbert arpenteurs-géomètre, au montant de 4 930 \$ excluant les taxes, plus les frais de dépôt liés aux opérations cadastrales, estimés à environ 400 \$.

14- RÉSOLUTION D'APPUI AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'AMÉLIORATION DE L'INTERSECTION ROUTE 169 ET RANG 2 À MÉTABETCHOUAN

CONSIDÉRANT QUE le 28 juin 2022, un accident s'est produit à l'intersection du rang 2 et de la route 169 à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix causant la mort de la jeune Larissa Pérusse qui prenait place à bord d'un véhicule impliqué dans la collision ;

CONSIDÉRANT QUE cette intersection a été le théâtre de plusieurs accidents au cours des dernières années ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses représentations ont été adressées par la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix ces dernières années afin que le ministère des Transports du Québec (MTQ) apporte des éléments de solution pour améliorer la sécurité à cette intersection ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs accidents auraient possiblement pu être évités si des mesures préventives avaient été prises auparavant par le MTQ ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a adopté une résolution afin d'enjoindre le MTQ d'agir dans les plus brefs délais, afin de mettre en place des mesures à court terme qui feront en sorte de réduire la vitesse dans ce secteur et en même temps proposer des solutions qui devront se traduire par des travaux dans un délai maximum de 12 mois ;

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation importante des citoyens qui dénoncent l'inertie du MTQ dans ce dossier et qu'une pétition circule afin de forcer le MTQ à agir de ne plus vivre de drame comme celui de la morte de la petite Larissa Pérusse ;

CONSIDÉRANT QUE les élus du conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est trouvent la situation inconcevable et désirent témoigner leur appui aux autorités de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix ainsi qu'au comité de citoyens formé à la suite de cet incident dans leurs représentations auprès de la MTQ et des instances gouvernementales ;

225-08-22

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Gédéon donne son appui à la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix ainsi qu'au comité de citoyens formé suite à l'accident du 28 juin dernier qui s'est produit à l'intersection du rang 2 et de la route 169 à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix causant la mort de la jeune Larissa Pérusse dans leurs revendications auprès du MTQ afin que des actions immédiates soient prises afin d'améliorer la sécurité des automobilistes à cette intersection ainsi que sur d'autres endroits problématiques sur la route 169 qui ceinture le lac Saint-Jean ;
- QUE le conseil municipal de Saint-Gédéon demande également au MTQ d'intervenir dans les plus brefs délais afin d'apporter des correctifs à l'intersection du rang 2 et de la route 169 à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, en réduisant à court terme la vitesse permise et en installant des radars photo. Également, d'ici un délai maximal de 12 mois, en installant un feu de circulation ou un carrefour giratoire selon l'option privilégiée ;
- QUE le conseil municipal de Saint-Gédéon demande également au MTQ d'apporter des correctifs à tous les endroits où des accidents se produisent régulièrement sur la route 169 autour du lac Saint-Jean.

15- TRAVAUX RANG DES ÎLES – RECOMMANDATION DU 2^{IÈME} PAIEMENT À « LES CONSTRUCTIONS DE L'EST »

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement # 2 daté du 29 juillet 2022, produite par M^{me} Marie-Ève Plourde, ingénieure et chargée de projets dans le dossier de remplacement de la conduite d'eau potable et des infrastructures – rang des Îles – RIRL 2022 -SC-22-057-STEGED-RIRL-ST ;

CONSIDÉRANT QU'au document la recommandation de paiement # 2 s'élève à 603 657.24 \$ incluant les taxes à « Les Constructions de l'Est » pour les travaux réalisés au 26 juillet 2022 ;

226-08-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. André Gagnon, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le deuxième paiement, décompte # 2, à « Les Constructions de l'est » pour les travaux réalisés au 26 juillet 2022, concernant des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et des infrastructures — Rang des Iles — RIRL 2022, sur les recommandations de M^{me} Marie-Ève Plourde, ingénieure et chargée de projets au dossier, au montant de 603 657,24 \$, taxes incluses.

16- PROTOCOLE D'ENTENTE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA : FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS (PDEQ-FCRC) : MODIFICATION EN REGARD DES PERSONNES MANDATÉES PROJET NO 400060870

227-08-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater et d'autoriser l'une ou l'autre des personnes suivantes à signer pour et au nom de la municipalité tous documents relatifs au projet # 400060870 et à l'entente de contribution associée :

- M^{me} Carolle Perron, directrice générale par intérim
- M^{me} Claudie Lambert, directrice générale adjointe aux opérations
- M^{me} Dany Dallaire, directrice générale
- M. Émile Hudon, maire

17- VENTE DES TERRAINS DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL RUE POTVIN — MODIFICATION EN REGARD DES SIGNATAIRES AUTORISÉS RELATIVEMENT À LA SIGNATURE DES OFFRES D'ACHAT

228-08-22

Il est proposé par M. Jean Gauthier, conseiller, appuyé par M. André Gagnon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les personnes suivantes à signer les offres d'achat relativement à la vente des terrains du développement résidentiel pour et au nom de la municipalité :

- M^{me} Carolle Perron, directrice générale par intérim
- M^{me} Claudie Lambert, directrice générale adjointe aux opérations
- M^{me} Dany Dallaire, directrice générale
- M. Émile Hudon, maire

18- PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER À L'ORGANISATION DES FESTIVALS MUNICIPAUX — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 2500 \$ À LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

229-08-22

Il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers que M^{me} Marie-Christine Goderre, chargée de projets soit autorisée à déposer et à transmettre à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est la demande d'aide financière et à signer l'entente entre les deux parties. M^{me} Goderre est également autorisée à faire le suivi relatif à cette demande.

19- GRANDE FÊTE DES RÉCOLTES — DEMANDE DE SERVICES MUNICIPAUX

Dépôt de la liste des services municipaux demandés pour l'organisation de la Grande fête des récoltes, édition 2022.

230-08-22

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les demandes de services municipaux déposées par le comité de la Grande fête des récoltes.

20- FONDATION SUR LA POINTE DES PIEDS — RÉOLUTION D'APPUI AUPRÈS DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC AFIN DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION D'AIDE TOURISME (FAT)

CONSIDÉRANT QUE la Fondation sur la Pointe des Pieds désire acquérir des équipements roulants (côtes-à-côtes, motoneige, etc.) et renouveler leurs refuges ;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation sur la Pointe des Pieds souhaite déposer une demande de subvention au FONDS D'AIDE AU TOURISME (FAT) de Développement économique Canada ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gédéon est témoin du potentiel de croissance de l'événement des dernières années ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gédéon croit au développement des Courses CRYO qui est un moteur économique pour la région et que la municipalité de Saint-Gédéon soutient ce développement ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement touristique a des retombées économiques concrètes pour les citoyens et la municipalité ;

231-08-22

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Pierre Boudreault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de subvention de la Fondation sur la Pointe des Pieds auprès du FONDS D'AIDE AU TOURISME (FAT) de Développement économique Canada dont le désir est d'acquérir des équipements roulants (côtes-à-côte, motoneige, etc.) et renouveler leurs refuges.

De plus, la municipalité de Saint-Gédéon souhaite que le FONDS D'AIDE AU TOURISME (FAT) autorise cette subvention à la Fondation sur la Pointe des Pieds, qui sera grandement appréciée pour tous les jeunes atteints de cancer.

21- CROIX-ROUGE CANADIENNE — AVIS DE CONTRIBUTION AVRIL 2022 À MARS 2023

232-08-22

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire le paiement à la Croix-Rouge Canadienne au montant de 396,18 \$ selon l'entente de services aux sinistrés couvrant la période d'avril 2022 à mars 2023 et d'autoriser M^{me} Carolle Perron, directrice générale par intérim à signer la nouvelle entente entre la municipalité de Saint-Gédéon et la Société Canadienne de la Croix-Rouge.

22- LES ENTREPRISES ROSARIO MARTEL INC. — CHLORATION SAINT-GÉDÉON PAIEMENT FACTURE

Ce point est retiré.

23- MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST — DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est dépose son rapport annuel des activités du comité de la Sécurité publique du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

24- RESSOURCES HUMAINES

24,1 — RAPPORT DU COMITÉ

Suite à la dernière rencontre du comité des ressources humaines, le poste de gérant du camping et son adjoint seront ajoutés au plan d'effectif à faire. Pour l'instant, les travaux sont débutés pour les postes en loisirs et administratifs.

Un accident de travail a eu lieu au camping. M^{me} Josée Brisson, gérante au camping, est en arrêt de travail pour le reste de la saison.

24,2 — CELLULAIRE PERSONNEL LOISIRS (2)

Le comité des ressources humaines recommande de fournir un cellulaire à M^{me} Sabrina Harvey, technicienne et animatrice sportive et à M^{me} Valérie Girard, animatrice communautaire.

233-08-22

Il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers de fournir aux services des loisirs deux cellulaires au coût mensuel d'environ 31,90 \$ chacun.

24,3 — M. ALEXANDRE GARON, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT — DÉPART LE 19 AOÛT 2022

Il est déposé au conseil la lettre de démission de M. Alexandre Garon de son poste de directeur général adjoint et responsable du développement.

234-08-22

Il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la lettre de démission, datée du 18 juillet 2022, de M. Alexandre Garon, directeur général adjoint et responsable du développement. La municipalité de Saint-Gédéon, lui souhaite bonne chance pour l'avenir.

24,4 — MME VALÉRIE HARVEY, BRIGADIÈRE SCOLAIRE — DÉMISSION DE SON POSTE

Il est déposé au conseil la lettre de démission de M^{me} Valérie Harvey de son poste de brigadière scolaire.

235-08-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la lettre de démission, datée du 13 juillet 2022, de M^{me} Valérie Harvey, brigadière scolaire. La municipalité de Saint-Gédéon, lui souhaite bonne chance pour l'avenir.

25- CORRESPONDANCE

Ministère des Affaires municipales du Québec

Lettre concernant le rapport financier 2021 non déposé à cette date.

Ministère de la Sécurité publique

Lettre concernant les inspections et vérifications en sécurité incendie 2022-2023.

Comité du marché de Noël

Demande de subvention pour l'événement de l'année 2022.

Rio Tinto

Programme de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean (travaux hiver 2023).

Sur la Pointe des Pieds

Dépôt du rapport annuel 2021.

M. Pierre Fortin, cultures MB

Demande d'appui auprès du ministère des Transports du Québec.

26- RAPPORT DES COMITÉS

Fête nationale

Le rapport financier de la Fête nationale 2022 est déposé.

Corporation de développement

Le rapport financier au 31 décembre 2021 de la Corporation de développement est déposé.

Corporation de gestion du Petit marais

Le rapport financier au 31 décembre 2021 de la Corporation de gestion du Petit marais est déposé.

Fêtes et festivals

Le rapport financier au 31 décembre 2021 de Fêtes et festivals est déposé.

27- RAPPORT COMITÉ FINANCES

MSH —M^{me} Marie-Ève Plourde

Demande de participation au tournoi de Golf, qui aura lieu le 20 août prochain au profit de la Maison Colombe-Veilleux. Le conseil rejette la demande de participation due aux nombreuses demandes locales.

RECIF 02 – Table de concertation des groupes des femmes Saguenay–Lac-Saint-Jean

Demande de dons pour le Chalet féministe urbain. Le conseil rejette la demande de dons due aux nombreuses demandes locales.

28- LISTE DES COMPTES

236-08-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. André Gagnon, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2022-08 au montant de 656 156,01 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	196 193,60 \$
- Déboursés :	497 646,00 \$
- Retenue	
- Lachance Asphalte	(34 572,98) \$
- Tourisme SLSTJ	<u>(3 110,07) \$</u>
TOTAL :	656 156,55 \$

29- AFFAIRES NOUVELLES

MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ÉGARD DE M. ALEXANDRE GAGNON

237-08-22

Messieurs Michel Tremblay et M. Jean Gauthier, Conseillers en leur nom personnel et au nom de tous les membres du Conseil tiennent à exprimer toute leur reconnaissance à M. Alexandre Garon, directeur général adjoint et responsable du développement pour ce qu'il a apporté à la Municipalité de Saint-Gédéon au cours des huit années de loyaux services et souligne également ces compétences. Ces talents ont été l'un des moteurs du succès global de la Municipalité sans aucun doute.

Nous lui souhaitons toutes nos félicitations pour ce nouveau défi professionnel, du succès et de la réussite dans ce nouveau défi.

30- PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Gilles Lévesque

- Pollution de l'eau dans le lac Saint-Jean. Au début l'eau pouvait être consommée, maintenant ce n'est plus possible.
- Le nombre exact de personnes qui utilise l'eau dans le lac Saint-Jean.
- Faire des alertes que l'eau du lac est polluée, car de plus en plus d'algues.
- Environnement – La municipalité a-t-elle quelque chose à voir avec la pollution de l'eau dans le lac.
- Info de Grandmont – La municipalité devrait se réserver une page complète pour mettre plus d'informations.
- Le club de Golf reçoit un montant de 10 000 \$ par année, est-ce que c'est la même résolution qu'en début d'année ?
- Retour sur la réunion du conseil de juillet au sujet des réservoirs de la SÉPAQ.

31 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. André Gagnon, conseiller, propose la levée de l'assemblée à 20 h 08.

Émile Hudon
Maire

Carolle Perron
Directrice générale par intérim